



VILLE DE FLEURBAIX
RESIDENCE DU BIEZ

LOT n° 1

PLAN DE CONSTRUCTIBILITE & DE BRANCHEMENT
PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



Date : 05/11/2024

LEGENDE

--- LIMITE OPERATION

VOIRIE ET AMENAGEMENT

17.45	ALTITUDE TN
150.60	ALTITUDE PROJET
←0.5%	PENTE VOIRIE PROJET
COUPURE	BORDURE CS1 POSEE A PLAT
10	BORDURE P1
15	BORDURE T2
100	BORDURE T2 ET CANIVEAU CS1
FRISSE PAVES	FRISE PAVES
PLANCHETTE BOIS	PLANCHETTE BOIS
ENROBES NOIRS	ENROBES NOIRS
ENROBES ROUGES	ENROBES ROUGES
PAVES BETON EN VOIRIE	PAVES BETON EN VOIRIE
PAVES DRAINANTS SUR STATIONNEMENT	PAVES DRAINANTS SUR STATIONNEMENT
MELANGE TERRE PIERRE (voie pompier)	MELANGE TERRE PIERRE (voie pompier)
BETON (socle de propreté PI)	BETON (socle de propreté PI)
SABLE STABILISE	SABLE STABILISE
ESPACE VERT PUBLIC	ESPACE VERT PUBLIC

ESPACE PRIVATIF

ACCES LOTS LIBRES
PERIMETRE LOTS LIBRES
EMPRISE CONSTRUCTIBLE
HAIE BOCAGERE A CONSERVER ET ENTREtenir

ASSAINISSEMENT

RESEAU EP	REGARD E.P.
GRILLE	GRILLE
CUVETTE E.P.	CUVETTE E.P.
NOUE D'ACCOMPAGNEMENT DE VOIRIE	NOUE D'ACCOMPAGNEMENT DE VOIRIE
RESEAU EU	REGARD E.U.
RESEAU E.U.	RESEAU E.U.
CUVETTE E.U.	CUVETTE E.U.

RESEAUX DIVERS

COFFRET ENEDIS
COFFRET REMBT
COMPTEUR INDIVIDUEL EAU POTABLE
POTEAU INCENDIE
CHAMBRE TELECOM
CUVETTE TELECOM
MAT D'ECLAIRAGE PUBLIC

a	MARGE DE RECUL PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES, RETRAIT DE 3M ET L ≥ H/2
5	MARGE DE RECUL DE LA FACADE SUR VOIE : MINIMUM 5m

L'acquéreur devra faire procéder sur la zone d'implantation de sa construction une étude d'avant-projet géotechnique de sol dénommée « mission G0-G12 » afin de déterminer le type de foncion à réaliser en fonction de la nature du terrain.

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

La position et l'altimétrie des coffrets, des boîtes de branchements assainissement, de la voirie et des équipements techniques sont donnés à titre indicatifs et seront confirmés précisément après les travaux lors de la remise d'un plan de constructibilité définitif.

